



SECTION **INTERCO CFDT** DE LA REGION NORMANDIE

COMITE SOCIAL TERRITORIAL DU 30 JANVIER 2023

COMPTE-RENDU

Présidence : Madame Catherine Gourney-Leconte

Membres CFDT présents : Stéphane Mazurais, Valérie Laroque, Alain Angot, Sophie Le Pifre Meyer, Laurent Lucas, Ludovic Allais, Isabelle Bouzin, Jérôme Cauvin, Vincent Aubin, Guillaume Hénin, Isabelle Maraine, Thomas Calu

DECLARATION PREALABLE DES REPRESENTANTS CFDT

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les élu(e)s régionaux, Mesdames et Messieurs les représentants de l'Administration, chers collègues,

C'est la première réunion du Comité social territorial, nouvelle instance issue de la fusion du Comité technique et du Comité hygiène, sécurité et conditions de travail.

Comme vous le savez, le mandat 2018-2022 s'est terminé par un refus de siéger de l'ensemble des représentants du personnel et des appels à la grève des deux organisations syndicales alors représentatives.

A l'occasion de l'installation du Comité social territorial, la **CFDT** souhaite rappeler son attachement à un dialogue social de qualité et au respect des représentants du personnel, quels que soient les désaccords qu'ils peuvent avoir avec l'Administration.

Nous sommes ici parce que nous avons été élus par les agents régionaux lors des élections de décembre dernier, et de ce fait nous avons toute légitimité pour les défendre en instances, dans les groupes de travail ou lors des diverses rencontres que nous pouvons avoir avec des élus régionaux ou des représentants de l'Administration.

Au cours des mandats précédents, la **CFDT** a démontré sa volonté de dialoguer et sa capacité à être force de propositions.

C'est dans cet esprit que nous entendons engager ce nouveau mandat. Nous ne rappellerons pas l'ensemble de nos revendications mais au vu de l'actualité, notamment l'inflation et le projet de réforme des retraites, nous souhaitons que les questions du maintien dans l'emploi et des fins de carrières ainsi que le pouvoir d'achat des agents soient inscrites dès à présent à l'agenda social 2023.

Les élu(e)s **CFDT** au Comité social territorial

RÉPONSE DE L'ADMINISTRATION

Madame la Présidente rappelle son attachement au dialogue social, à l'intérêt général et au bien-être des normands. Elle souligne que depuis le début du confinement de 2020, nous vivons une période complexe. Après la crise sanitaire, nous sommes confrontés aux crises économique, énergétique et inflationniste. Nous avons une responsabilité collective pour avancer et proposer des solutions à nos concitoyens.

POINTS A L'ORDRE DU JOUR	INTERVENTIONS CFDT	REPOSES OU ELEMENTS DE L'ADMINISTRATION	VOTE (SI AVIS)
1. APPROBATION D'UN REGLEMENT INTERIEUR PROVISOIRE	/		POUR
2. TRANSFERT FEADER : PROJET DE CONVENTION DE TRANSFERT DE PERSONNELS ENTRE L'ETAT ET LA REGION (AVIS)	<p>Pour la CFDT, la convention présentée est peu précise sur le positionnement des personnels non-titulaires transférés de l'Etat. L'annexe ne les fait pas apparaître. Elle souhaite savoir sur quel grade et quel statut ils sont recrutés.</p> <p>La CFDT demande un tableau des effectifs (postes / grades) plus précis et ce qui justifie le recours à des contrats d'un an.</p> <p>La CFDT s'interroge à nouveau sur le fait que la DARM n'ait aucun agent de catégorie C alors que les mêmes missions effectuées dans les DDTM étaient prises en charge par des agents de catégorie C. Elle craint que les postes ne correspondent plus aux emplois repères et demande un état des lieux précis des missions / postes et différentiels pour cette direction.</p>	<p>Les référentiels métiers de l'Etat et de la Région sont différents. C'est la raison pour laquelle les agents sont positionnés sur des postes de B et non de C.</p> <p>Les 10 agents transférés sont sur des grades de catégorie B à l'Etat. Un agent se retrouvera en différentiel cadre d'emplois / fonction sur un poste de manager de proximité.</p> <p>La collectivité a fait le choix de centraliser les équipes en les regroupant à Caen.</p> <p>Un nouveau tableau des effectifs doit être transmis aux représentants du personnel.</p>	ABSTENTION
3. ACTUALISATION DE LA PROCEDURE INTERNE DE RECUEIL DES SIGNALEMENTS (AVIS)	<p>La procédure prévoit le dépôt par internet mais ne mentionne que la page d'accueil du prestataire « signalement.net ». La CFDT demande que le lien (URL) de dépôt des signalements pour la Région Normandie soit inscrit clairement et qu'une annexe soit créée avec un guide de dépôt de signalement.</p> <p>De plus, l'article 8 de la loi Sapin 2 prévoit la possibilité de communiquer publiquement en cas d'inaction à la suite d'un signalement, ce qui n'est pas repris dans la procédure. La CFDT</p>	<p>L'article 5.4 va être modifié pour faire réapparaître la possibilité donnée par la loi Sapin 2 de rendre l'alerte publique si l'Administration ne répond pas.</p> <p>L'Administration rappelle que la procédure de signalement était décrite sur vikings, avec un lien vers le site. Un guide de dépôt n'aurait qu'une validité temporaire.</p> <p>Concernant le référent déontologue, un travail est en cours avec le Centre de gestion du</p>	POUR

	demande que cette possibilité prévue par la loi soit inscrite dans la procédure.	Calvados pour mettre en place un déontologue externe.	
4. MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE D'UN POSTE (AVIS)	/	Il s'agit d'un poste au service protocole qui passe à temps complet.	POUR
5. INFORMATION SUR L'ORGANISATION DES SERVICES PROVISoire MISE EN PLACE SUITE A LA CYBERATTAQUE (INFORMATION)	<p>La CFDT rappelle que les textes relatifs à l'évaluation prévoient que les points suivants soient abordés lors de l'entretien annuel :</p> <p>1° Les résultats professionnels obtenus ; 2° Les objectifs pour l'année à venir ; 3° La manière de servir ; 4° Les acquis de l'expérience professionnelle ; 5° Le cas échéant, les capacités d'encadrement ; 6° Les besoins de formation ; 7° Les perspectives d'évolution professionnelle en termes de carrière et de mobilité.</p> <p>La campagne d'évaluation en version « allégée » proposée par l'Administration ne prévoit pas l'ensemble de ces points et ne répond donc pas aux textes.</p> <p>La CFDT rappelle par ailleurs que s'il y a modification des critères d'évaluation un avis du Comité social territorial est obligatoire.</p> <p>Enfin, elle s'interroge sur la nécessité de verser le CIA en mai au regard des conséquences de la cyberattaque.</p>	<p>Pour l'évaluation, l'objectif était de s'assurer que le versement du CIA aurait bien lieu en mai 2023, conformément à la délibération du Conseil régional et que les avancements de grade seraient bien réalisés dans les délais prévus, avec un délai d'avancement à 3 ans pour tous.</p> <p>Les critères d'évaluation auraient dû passer en CST mais celui-ci aurait dû alors se tenir pendant les congés de Noël. Il faut se remettre dans le contexte de la cyberattaque : on n'avait plus les outils et on était en période de congés scolaires. A priori, il n'y aurait pas eu de quorum permettant l'organisation d'un CST.</p>	/

<p>6. TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS DES LYCEES (INFORMATION)</p>		<p>Le Préfet de Région a été inflexible sur le respect de la réglementation à appliquer dans les délais (1^{er} janvier) pour ne pas remettre en cause l'accord global de la Région sur le temps de travail.</p> <p>Sur les 3 253 agents au total, 2 621 agents avaient déjà posé et pris des jours « mobiles » entre septembre et décembre 2022. 98 agents ont des jours posés jusqu'au 31 août dans Myantiriade et une régularisation va être effectuée. 534 agents n'ont rien posé.</p>	/
<p>7. RAPPORT EGALITE PROFESSIONNELLE FEMMES / HOMMES ET BILAN DU PLAN D' ACTIONS INTERNE EGALITE PROFESSIONNELLE FEMMES HOMMES(INFORMATION)</p>	<p>Selon le rapport 2023 sur l'état du sexisme en France du Haut Conseil à l'Egalité entre les hommes et les femmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Parmi les hommes de 25 à 34 ans, près d'un quart estime qu'il faut parfois être violent pour se faire respecter ; • Tous âges confondus, 40% des hommes trouvent normal que les femmes s'arrêtent de travailler pour s'occuper de leurs enfants ; • 80% des femmes estiment être moins bien traitées que les hommes en raison de leur sexe ; • Une écrasante majorité des 2 500 personnes ayant répondu au sondage sur lequel s'appuie le rapport estiment que l'action des pouvoirs publics est insuffisante. <p>La CFDT demande que la Région s'inscrive dans le plan d'urgence préconisé par le Haut conseil, en mettant en place des actions concrètes et efficaces dès 2023 au-delà du quotidien des agents, par exemple des sensibilisations des lycéens.</p>	<p>Il s'agit du 1^{er} plan d'actions de la Région, prévu jusqu'à fin 2023. Il comporte 58 mesures réparties en 4 axes. Nous sommes à mi-chemin de sa mise en œuvre et il a fait l'objet de réajustements.</p> <p>Des actions ont été réalisées, reportées ou annulées. Dans un 1^{er} temps la sensibilisation et la formation ont été prioritairement mises en œuvre.</p> <p>La Région intègre également les principes de l'égalité dans ses politiques publiques.</p>	/

Prochaine réunion du Comité social territorial : 27 mars 2023